



# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/06/2014 Date de mise en ligne : 07/01/2015 Date de révision:

Version: 1.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Forme du produit          | : Mélange  |
| Nom commercial du produit | : P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes |
| Code du produit           | : PA00185363   |
| Groupe de produits        | : Produit commercial                                       |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Catégorie d'usage principal   | : Utilisation professionnelle  |
| Fonction ou Catégorie d'usage | : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) |

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

[info.fr@pgprof.com](mailto:info.fr@pgprof.com) / [www.pgpro.com](http://www.pgpro.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

#### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Conserver hors de la portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucune présence de substances PBT et vPvB.

# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom            | Identificateur de produit  | %     | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] |
|----------------|--|-------|--|---|
| Citric Acid    | (n° CAS) 5949-29-1<br>(Numéro CE) 201-069-1                              | 1 - 5 | Xi; R36                                      | Eye Irrit. 2, H319  |
| Formic Acid    | (n° CAS) 64-18-6<br>(Numéro CE) 200-579-1<br>(Numéro index) 607-001-00-0 | 1 - 5 | C; R35                                       | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Corr. 1A, H314                             |
| C9-11 Pareth-8 | (n° CAS) 68439-46-3<br>(Numéro CE) Polymer                               | 1 - 5 | Xn; R22<br>Xi; R41                           | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Eye Dam. 1, H318                         |
| Lactic Acid    | (n° CAS) 79-33-4<br>(Numéro CE) 201-196-2                                | 1 - 5 | Xi; R41<br>Xi; R38                           | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318                               |

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion

: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Eternuement. Toux.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Douleur. Rougeur. Gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion

: Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage

: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Non applicable.

Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Formic Acid (64-18-6)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Aiguë - effets locaux, inhalation        | 19 mg/m <sup>3</sup>  |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 9.5 mg/m <sup>3</sup> |

##### DNEL/DMEL (Population générale)

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Aiguë - effets locaux, inhalation        | 9.5 mg/m <sup>3</sup> |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 3 mg/m <sup>3</sup>   |

##### PNEC (Eau)

|                        |          |
|------------------------|----------|
| PNEC aqua (eau douce)  | 2 mg/l   |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0.2 mg/l |

##### PNEC aqua (intermittente, eau douce)

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 1 mg/l |
|--------------------------------------|--------|

##### PNEC (Sédiments)

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| PNEC sédiments (eau douce)  | 13.4 mg/kg dwt |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 1.34 mg/kg dwt |

##### PNEC (Sol)

|          |               |
|----------|---------------|
| PNEC sol | 1.5 mg/kg dwt |
|----------|---------------|

##### PNEC (STP)

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| PNEC station d'épuration | 7.2 mg/l |
|--------------------------|----------|

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : Non applicable.

Protection des yeux : Non applicable.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide.

Couleur : Coloré.

# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| Odeur  | : plaisante (parfum).           |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible      |
| pH   | : 2.20                          |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Non mesuré.                   |
| Point de fusion  | : Non mesuré.                   |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible      |
| Point d'ébullition                                     | : Non mesuré.                   |
| Point éclair   | : Aucune donnée disponible      |
| Température d'auto-inflammation                        | : Non mesuré.                   |
| Température de décomposition                           | : Non mesuré.                   |
| Flammatibilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.                |
| Pression de la vapeur                                  | : Non mesuré.                   |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Non mesuré.                   |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible      |
| Densité  | : 1038 g/l                      |
| Solubilité   | : Soluble dans l'eau.           |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible      |
| Log Kow  | : Aucune donnée disponible      |
| Viscosité  | : 200 cP                        |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible      |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible      |
| Limites explosives                                     | : Le produit n'est pas explosif |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Mr Proper TBC Disinfecting

|                |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

#### C9-11 Parenth-8 (68439-46-3)

|                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| ATE (voie orale) | 500 mg/kg de poids corporel |
|------------------|-----------------------------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 2.20

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 2.20

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé   |
| Danger par aspiration   | : Non classé   |
| Effets et symptômes indésirables                                      | : Irritation: modérée pour les yeux. Toxicité aigüe: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénérité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. |
| Autres informations   | : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.   |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                    |  |
|--------------------|--|
| Ecologie - général | : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
|--------------------|--|

| Formic Acid (64-18-6)               |  |
|-------------------------------------|--|
| CL50 poisson 1                      | 46.7 (46 - 100) mg/l Leuciscus idus melanotus      |
| CL50 autres organismes aquatiques 1 | 46.7 mg/l Pseudomonas putida                       |
| CE50 Daphnie 1                      | 120 mg/l Daphnia magna                             |
| ErC50 (algues)                      | 26.9 mg/l Desmodesmus subspicatus                  |
| NOEC chronique crustacé             | 72 mg/l  |
| NOEC chronique algues               | 76.8 mg/l OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Formic Acid (64-18-6) |                  |
|-----------------------|------------------|
| Biodégradation        | 100 % OECD 301 C |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Formic Acid (64-18-6)        |  |
|------------------------------|--|
| Log Pow                      | -1.9   |
| Potentiel de bioaccumulation | Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4). |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Formic Acid (64-18-6) |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Log Koc               | < 17.8 OECD 121 |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Mr Proper TBC Disinfecting    |   |
|-------------------------------|---|
| Résultats de l'évaluation PBT | Aucune présence de substances PBT et vPvB.  |
| Composant                     |   |
| Formic Acid (64-18-6)         | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

### 12.6. Autres effets néfastes

|                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| Autres informations | : Aucun autre effet connu. |
|---------------------|----------------------------|

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |   |
|---|---|
| Législation régionale (déchets)             | : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.  |
| Recommandations pour l'élimination des eaux | : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.<br>Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins. |

# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : <5% Non-ionic surfactants; Perfumes, Disinfectants.

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]. Méthode de calcul.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                     |  |
|---------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4                      |
| Eye Dam. 1          | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1         |
| Eye Irrit. 2        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2         |
| Flam. Liq. 3        | Liquides inflammables, Catégorie 3                               |
| Skin Corr. 1A       | Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A                  |
| Skin Irrit. 2       | Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2                   |
| H226                | Liquide et vapeurs inflammables                                  |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion   |
| H314                | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315                | Provoque une irritation cutanée                                  |
| H318                | Provoque des lésions oculaires graves                            |
| H319                | Provoque une sévère irritation des yeux                          |
| R22                 | Nocif en cas d'ingestion   |
| R35                 | Provoque de graves brûlures                                      |
| R36                 | Irritant pour les yeux   |

# P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|        |                                    |
|--------|------------------------------------|
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau  |
| R38    | Irritant pour la peau              |
| R41    | Risque de lésions oculaires graves |
| C      | Corrosif                           |
| Xi     | Irritant                           |
| Xn     | Nocif                              |

SDS P&G CLP

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*

Adelya, Terre d'Hygiène